

Index AI : AMR 36/04/99
22 avril 1999

HAÏTI : Cinq ans après le massacre de Raboteau, il est temps que justice soit faite

Cinq ans se sont écoulés depuis le massacre de Raboteau sans que la justice ait été rendue, a déploré ce jour (jeudi 22 avril 1999) Amnesty International, à l'occasion du cinquième anniversaire des événements au cours desquels 20 à 50 personnes avaient été tuées par les forces armées haïtiennes à Raboteau, dans la ville de Gonâives.

« Il est du devoir du gouvernement haïtien de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les tueurs en traduisant en justice les responsables de ce massacre », a ajouté l'Organisation.

Amnesty International salue les efforts déployés par les autorités pour juger les personnes soupçonnées d'avoir pris part à ce massacre. Elles ont notamment tenté, quoique sans succès, d'obtenir l'extradition de plusieurs suspects se trouvant au Honduras, au Panama et aux États-Unis, et appréhendé une vingtaine de personnes qui doivent actuellement répondre de diverses accusations – notamment de meurtre – en rapport avec ce massacre.

Toutefois, le manque de ressources et l'absence de mesures prises par le gouvernement haïtien pour mettre en place un cadre juridique solide, fondé sur les normes internationales relatives aux droits humains, ont gêné la phase de l'instruction. En outre, plusieurs représentants de l'appareil judiciaire impliqués dans cette affaire ont démissionné.

Amnesty International exhorte le gouvernement haïtien à veiller à ce que les responsables du massacre de Raboteau soient traduits en justice, dans le respect des normes internationales, et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la sécurité des personnes participant à ce procès, qu'il s'agisse des victimes, des témoins, des magistrats, des avocats ou des accusés.

« Si des mesures ne sont pas prises dans les plus brefs délais pour remédier aux carences du système judiciaire, ces insuffisances risquent d'avoir des conséquences désastreuses en termes de respect et de protection des droits fondamentaux, a souligné Amnesty International. Les autorités ne sauraient lutter contre l'impunité sans rendre la justice et garantir l'État de droit.

« Il incombe aux gouvernements étrangers d'aider les responsables haïtiens à faire en sorte que les auteurs présumés de violations des droits humains soient renvoyés à Haïti et qu'ils y soient jugés équitablement », a affirmé Amnesty International.

L'Organisation a ajouté que cette assistance pourrait notamment se traduire par la mise à disposition de tout élément d'information en leur possession, ainsi que par le transfert de compétences juridiques pouvant contribuer à la préparation et à la tenue du procès.

